

Juridique et Gouvernance

SCOP SARL



Durée : 7 heures / 1 jour

Nombre de participants (minimum / maximum) : 6/12

Date : Mardi 23 septembre 2025

Horaires : 9h00 - 17h00

Lieu : Défini en fonction de l'origine géographique des participants (Dijon / Besançon)

Tarifs €

120 € HT

Public et prérequis

- Associés de SCOP SARL
- Pas de prérequis particulier, mais il est conseillé d'avoir déjà lu les statuts de sa coopérative.

Programme

Accueil, tour de table et attentes personnelles :

- Faisons connaissance
- Introduction

La Scop :

- Historique
- Les Scop aujourd'hui
- Les principes et valeurs

La Gouvernance :

- Organes de décision
- L'AG et la notion de double casquette
- Autres moments d'implication des associés
- Le gérant
- Les Outils
- Synthèse

Aspects juridiques et fiscaux :

- Sociétariat
- Affectation du résultat
- Fiscalité
- Stratégie d'affectation du résultat

Objectifs de la formation

- **Comprendre les statuts** de sa propre SCOP.
- **Appréhender le principe de double qualité** salarié-associé et ses implications.
- **Mieux comprendre la gouvernance de sa scop et son fonctionnement** dans son ensemble et prendre conscience des responsabilités de chacun.
- **Savoir questionner et analyser** pour participer efficacement aux décisions collectives.

Moyens pédagogique et techniques

Focus sur des points techniques, cas pratiques, mise en situation à partir des statuts et autres documents de la coopérative du participant.

Évaluation de la formation

Feuille d'émargement, signées par les stagiaires et le formateur, fournies aux participants pour justifier la réalisation de la formation.

Cette formation fera l'objet d'une évaluation "à chaud" auprès des participants. Ces derniers seront amenés, en fin de formation, à indiquer leur satisfaction sur la formation et son contenu, la prestation du formateur, ainsi que l'environnement et les moyens pédagogiques.

Form.coop

Les entreprises coopératives adhérentes du Mouvement des Scop et des Scic, à jour de leur cotisation et ayant versé leur contribution volontaire à **Form.coop** (0,1 % de la MSB de l'année N-1) peuvent solliciter une aide financière auprès de la CG Scop. Contactez votre Délégué(e) à urbfc@scop.coop

Inscription



Veuillez contacter votre Délégué(e) Régional(e) ou faire la demande à l'adresse : urbfc@scop.coop